

Concarneau, le 25 mai 2020



VILLE DE  
CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr

**COMMUNIQUE PRESSE**

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA  
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60  
Mail : christine.barba@concarneau.fr

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE:** **LANCEMENT DE LA DISTRIBUTION DE MASQUES :**

La première partie de la commande groupée de masques de Concarneau Cornouaille Agglomération est arrivée. 10 000 premiers masques ont été attribués à Concarneau (sur les 20 000 commandés pour la Ville). Cette première partie de commande sera distribuée en priorité aux personnes âgées de 75 ans et + et de 60 ans et +, ainsi qu'aux personnes qui ne sont pas disponibles les jours ouvrés.

### **Retrait des masques :**

Les distributions de masques seront organisées par tranches d'âge aux jours indiqués de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

- **Jeudi 28 mai 2020 pour les concarnois âgés de 75 ans et + :** A la Maison des Associations - rue du Maréchal Foch, à Tiliz à Lanriec, à la Mairie annexe de Beuzec - Salle des mariages, à Kérandon - Cellule commerciale - Place du Marché,
- **Vendredi 29 mai 2020 pour les concarnois âgés de 60 ans et + :** A la Maison des Associations - rue du Maréchal Foch, à Tiliz à Lanriec, à la Mairie annexe de Beuzec - Salle des mariages, à Kérandon - Cellule commerciale - Place du Marché,
- **Lundi de Pentecôte/1<sup>er</sup> juin 2020 pour les concarnois ne pouvant se déplacer les jours ouvrés** (sur 2 sites uniquement : à la Maison des Associations - rue du Maréchal Foch et à Tiliz à Lanriec)

Dès réception des 10 000 derniers masques, une seconde distribution sera organisée pour les autres tranches d'âges.

### **Pièces justificatives à présenter lors de la distribution :**

- Toute personne justifiant d'une résidence principale à Concarneau et présentant un justificatif de domicile (facture eau, edf, gaz, téléphone...) et d'une pièce d'identité avec photo (Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans), passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans), carte vitale avec photographie, carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie, permis de conduire (en cours de validité, titre de séjour
- Pour les familles avec enfants, le livret de famille sera demandé.
- Pour permettre une meilleure fluidité lors du retrait des masques, les personnes seront invitées à se présenter seules, une personne pouvant retirer les masques pour l'ensemble des personnes vivant au même domicile.



Concarneau, le 25 mai 2020

- Les concarnois ne pouvant se déplacer pourront solliciter un proche (famille, voisin, ami...) pour venir retirer leur masque. Pour cela il suffira de remplir le « formulaire de retrait pour une tierce personne » disponible sur le site internet de la ville : [www.concarneau.fr](http://www.concarneau.fr).

Le formulaire papier sera également disponible à l'accueil de la Mairie centre et des Mairies annexes, ainsi qu'à la Maison des associations, ainsi qu'au local du médiateur de quartier de Kerandon.

**Les personnes ne pouvant ni se déplacer, ni confier cette mission à un proche ou un voisin peuvent dès à présent, contacter la Mairie en appelant le 02.98.50.38.65. Leur masque leur sera déposé à domicile ou adressé par la Poste.**

**Le Maire,  
André FIDELIN**